



*Communiqué de presse
Paris, le 25 janvier 2019*

CDG Express : les premiers éléments de la concertation pilotée par le préfet de région

Le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, Michel Cadot, mandaté par la ministre chargée des Transports, Elisabeth Borne, a débuté la mission de concertation sur le CDG Express en rencontrant élus et associations d'usagers. D'autres rendez-vous se dérouleront jusqu'à la fin du mois, avant la remise du rapport début février.

Priorité aux transports du quotidien

Cette mission entend répondre aux demandes des élus locaux et des associations d'usagers qui ont récemment exprimé leurs préoccupations quant à l'impact des travaux et de l'exploitation du CDG Express sur la qualité de service des transports du quotidien et notamment du RER B.

A ce jour, le préfet a déjà rencontré Valérie Pécresse, présidente du Conseil régional d'Île-de-France et présidente d'Île-de-France Mobilités, les parlementaires de Paris, les représentants des Conseils départementaux des Yvelines, de l'Essonne, des Hauts-de-Seine, du Val-de-Marne et du Val d'Oise, et les associations d'usagers. Il rencontre ce jour les élus de Seine-et-Marne et de Seine-Saint-Denis ainsi que les représentants de l'association des maires d'Île-de-France (AMIF), de la métropole du Grand Paris et l'association des maires du RER B. La semaine prochaine, il échangera avec les représentants du Conseil de Paris.

En ouverture de chaque rencontre, le préfet de région a rappelé la priorité du gouvernement donnée aux transports du quotidien : *« Cette priorité se traduit par une multiplication par trois (en référence à 2013) des investissements en Île-de-France sur 2020-2024 pour atteindre 2,1 à 2,4 Milliards d'euros par an en investissement et en travaux de régénération des lignes sur le réseau ferré national. »*

Ces financements, avec Île-de-France Mobilités, permettent entre autres la réalisation d'une quinzaine de projets concentrés sur le faisceau ferroviaire Paris-Nord, notamment l'arrivée de nouveaux trains plus capacitaires, plus fiables et plus confortables sur la ligne D (RER NG) et la ligne B (MING) d'ores et déjà commandés, la mise en conformité des gares pour l'accès aux personnes à mobilité réduite, les interconnexions du réseau RER avec le Grand Paris Express, le nouveau système de signalisation et d'exploitation (Nexteo), etc.

« A l'heure où de nombreux franciliens subissent de nombreux désagréments dus en partie à la vétusté des lignes et au manque d'investissement des dernières décennies, il est indispensable de réaliser ces travaux de rénovation et de régénération. Quoiqu'il arrive, avec ou sans le CDG Express, il faudra gérer de manière optimale, dans l'anticipation et la transparence, des perturbations liées à ces travaux au cours de ces prochaines années. Il faut les prendre en compte pour proposer des solutions qui réduisent au maximum ces nuisances pour les usagers. C'est la mission d'Île-de-France Mobilités avec les opérateurs de transports et je connais leur mobilisation sur ce sujet essentiel » a insisté le préfet.

Les enjeux du projet

Cette ligne directe, destinée aux voyageurs aériens, doit permettre de relier en 20 minutes Paris (gare de l'Est) à l'aéroport Charles-de-Gaulle, à une fréquence de 15 mn.

Il s'agit à la fois de répondre :

- à la croissance de l'aéroport,
- de conforter le RER B dans sa vocation de transport du quotidien en le libérant d'une partie de voyageurs avec bagages,
- de diminuer les circulations routières entre Paris et l'aéroport avec une projection de baisse de 16% d'ici 2025 d'après les études d'impact,
- et de favoriser le développement économique et touristique de la région.



« Mon objectif est aussi de rappeler qu'avoir une ligne directe entre la capitale et un aéroport international est un élément important d'attractivité de métropoles mondiales. Et que l'attractivité, ce sont des emplois pour le territoire. » a souligné Michel Cadot.

Un projet financé sans subvention publique

Le CDG Express est un projet à 2.1 milliards d'euros à financement propre, sans subvention publique. L'Etat prêterait 1.7 milliard d'euros sur 40 ans aux actionnaires SNCF Réseau, ADP et la Caisse des Dépôts. Ce prêt serait remboursé par les voyageurs aériens, précisément par la contribution spéciale sur les billets d'avion des passagers hors correspondance de Paris – Charles de Gaulle et par le ticket du CDG Express.



Coût du projet 2,1 Md €

Frais financiers
0,3 Md €

Travaux
1,8 Md €

Financement 2,1 Md €

Capitaux
400 Millions €

Emprunt
1,7 Md €

Remboursement après 2024



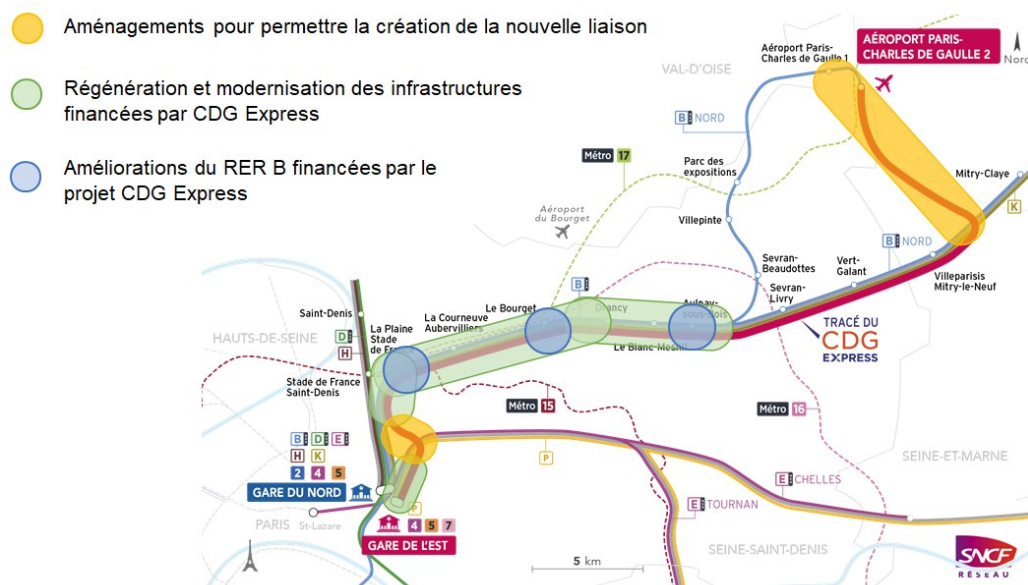
Billets du CDG Express



Taxe sur les voyageurs
aériens à Paris-CDG

Objectif prioritaire: pas d'impact sur les transports du quotidien à sa mise en service

Sur les 2.1 milliards d'euros du projet CDG Express, **530 millions d'euros** sont consacrés à des travaux de régénération sur les voies et gares du tronçon commun RER B, ligne K, TER Paris-Laon, ainsi qu'à des installations d'améliorations du RER B.



SNCF Réseau travaille depuis plusieurs années afin que le projet CDG Express n'impacte pas le fonctionnement des transports du quotidien en Île-de-France, comme demandé par Île-de-France Mobilités, autorité organisatrice des transports. Le préfet précise : « *La mission de concertation en cours m'a conduit à demander à SNCF Réseau de renforcer certaines solutions en phase d'exploitation, permettant de garantir très solidement cette absence d'impact notamment en situation de trafic très perturbé.* »

Un travail en cours pour réduire l'impact du projet en phase travaux

L'axe ferroviaire Paris Nord concentre de nombreux projets nécessaires pour l'amélioration et le développement du réseau. D'ici 2024, leur réalisation conjuguées à celles du CDG Express, nécessite un travail de coordination pour atténuer les perturbations pour les usagers des transports du quotidien. Dès à présent, plusieurs actions sont à l'étude, parmi lesquelles :

- réaliser plus de travaux en augmentant les durées de coupure de circulation pendant les périodes creuses ;
- pendant ces travaux, améliorer les transports de substitutions pour mieux répondre aux attentes des voyageurs ;
- développer et anticiper l'information des usagers.

Ces temps d'écoute et d'échange entre les différents acteurs lors des réunions de concertation doivent permettre d'améliorer le projet. A partir de ces éléments, Michel Cadot rendra son rapport à la ministre **début février**. « *Mon objectif ici est bien d'éclairer les modalités de réalisation du CDG Express en préservant nécessairement les transports du quotidien, notamment le RER B. Sur la question majeure et complexe de l'impact global des travaux pour le transport du quotidien, j'attends de la part des opérateurs des éclairages indispensables pour répondre aux inquiétudes exprimées par Île-de-France Mobilités les élus et les usagers, particulièrement en phase de travaux.* »

Contact presse

Préfecture de Paris et d'Île-de-France

01 82 52 40 25 / pref-communication@paris.gouv.fr
<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>

 [@Prefet75_IDF](https://twitter.com/Prefet75_IDF)